

Communiqué de Presse

Mercredi 7 octobre 2015

La CSSM célèbre les 70 ans de la Sécurité Sociale !

70 ans de Sécurité Sociale pour vivre mieux, vivre plus, vivre ensemble.

La Sécurité Sociale accompagne chaque individu tout au long de sa vie. C'est l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui a institué le système de Sécurité Sociale en France. Le pays affirmait ainsi sa volonté de garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques sociaux liés à la maladie, les accidents de travail et les maladies professionnelles, la retraite et les charges de famille.

La Sécurité Sociale n'existe à Mayotte que depuis 38 ans, avec la création de la CPS (caisse de prévoyance sociale) en 1977 devenue CSSM (caisse de sécurité sociale de Mayotte) en 2004.

Depuis 1996, la CSSM a connu de profondes mutations pour se rapprocher du modèle métropolitain.

Elle se démarque des autres organismes du régime général de Sécurité Sociale car elle est le seul organisme à gérer 5 branches de la sécurité sociale : maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, recouvrement, la retraite et depuis le 1^{er} janvier 2015 la branche famille.

La CSSM en quelques chiffres :

104,66 millions d'euros de cotisations encaissées et **13 144** comptes cotisants actifs

328,95 millions d'euros de prestations sociales légales (maladie, retraite, ASPA/veuvage, accident du travail, famille)

18,9 millions d'euros de prestations facultatives (prévention accident du travail et maladie professionnelle, action sanitaire et sociale, y compris famille)

161 015 bénéficiaires assurance maladie (dont **73 615** assurés)

4 228 bénéficiaires retraite

21 285 allocataires famille

5 531 bénéficiaires du RSA

Contact Presse :

Fatihat CHEICK-AHMED - Tel : 0269 61 87 60/0639 20 80 85 - Email : fatihat.cheickahmed@css-mayotte.fr